

RAPPORT ANNUEL 2025 SUR LES REDEVANCES POUR LE SAUVETAGE EN MONTAGNE

Règlement numéro 344 imposant une redevance pour
contribuer au sauvetage en montagne



SOLDE DU FONDS



Solde au 1^{er} octobre 2025
0,00\$



Sommes remises en 2025
0,00\$



Solde au 31 décembre 2025
0,00\$



**Sommes remises en 2026
pour l'année 2025**
4 320,90\$

**ACTIVITÉS ET
ÉQUIPEMENTS
FINANCÉS**



**Non applicable puisqu'aucune
somme n'a été reçue en 2025.**



